

Mobiliser du bois en conciliant les attentes de tous les usagers

ORDRE DU JOUR

Le 22 septembre 2016 – Castellet (84)

09h00 – 16h15

Objectifs : Identifier le rôle de l' élu dans les processus de récolte et de commercialisation du bois ●
Comprendre l'importance de la récolte de bois pour la forêt et pour le développement local ●
Connaître atouts liés aux différents modes de vente des bois ● Etre capable de faire les meilleurs choix pour répondre aux attentes et besoins de la commune

9h00 – 9h15 : **Accueil des participants**

9h15 – 9h30 : **Présentation de la formation**

Intervenants : Edmond Gintoli, Maire de la commune de Castellet, Michel Grambert, Président des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

9h30 – 10h00 : **Tour de table**

10h00– 10h15 : **Etat des lieux de la filière forêt-bois locale**

- Rappel sur les circuits de transformation du bois
- Chiffres clés de la filière locale

10h15 – 10h45 : **Intérêts d'une coupe de bois**

- Intérêts/enjeux pour la forêt
- Intérêts/enjeux pour la commune et le développement local

– PAUSE – 15 min

11h00 – 11h30 : **Le processus de récolte et commercialisation des bois**

- Rappel du processus
- Rôle et responsabilités respectifs de l' élu et de l'ONF

11h30 – 12h30 : **Choisir le mode de récolte/vente le mieux adapté aux enjeux communaux**

- Les différents modes de vente des bois communaux
- A chaque besoin son mode de vente
- La nécessité d'une concertation

– PAUSE REPAS –

14h00 – 14h30 : Déplacement jusqu'au lieu de visite

14h30 – 16h00 : **Visite de terrain d'une parcelle de coupe en forêt communale de Castellet** (prévoir des chaussures adaptées)

La commune de Castellet a fait le choix, pour l'une des coupes qu'elle a réalisé, de commercialiser une partie des bois à l'unité de produit. Témoignage et retour d'expérience de la commune sur ses motivations et le déroulement de ce mode de vente.

16h00 – 16h15 : Clôture de la formation

Intervenants : Communes forestières, Office national des forêts

LIEU DE LA FORMATION

Salle communale de Castellet

Rue de l'ancienne mairie
84400 Castellet

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'Intérieur.



L'action des Communes forestières dans le projet MOB+ est cofinancée par l'ADEME et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Mobiliser du bois en conciliant les attentes de tous les usagers

Le 22 septembre 2016 – Castellet (84)
09h00 – 16h15

Bulletin réponse

NOM : PRÉNOM :
COMMUNE/ORGANISME :
FONCTION :
ADRESSE :
TEL : FAX : Mail :

PARTICIPERA

NE PARTICIPERA PAS

À la formation du **22 septembre 2016**

SERA ACCOMPAGNÉ(E) DE

NOM : PRÉNOM :
FONCTION :

NOM : PRÉNOM :
FONCTION :

*Merci de nous renvoyer ce bulletin par courrier ou de nous confirmer votre participation par e-mail aux coordonnées ci-dessous ou par fax au **04 42 51 03 88** avant le **10 septembre 2016***